

la **VI**E des communautés religieuses



L'obéissance religieuse
est un mystère de
communion



OCTOBRE 1964

S
O
M
M
A
I
R
E

Articles	Pages
<i>L'obéissance religieuse, mystère de communion</i> (J. M. R. TILLARD, O.P.) -----	225
<i>Synthèse d'une théologie de la vie religieuse</i> --	247
<i>L'espérance dans la Bible</i> (Pierre DOYON, ptre)	251
Variétés	
<i>L'Église dans un monde en changement</i> -----	253
<i>A votre service</i> (Alonzo-M. HAMELIN, O.F.M.)	254
<i>Les récentes publications</i> -----	255



la VIE des communautés religieuses

- Revue publiée par les RR. PP. Franciscains de la Province St-Joseph au Canada; paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, en fascicule de 32 pages;
- La Direction est assurée par le R. P. Alonzo-M. HAMELIN, assisté d'un groupe de professeurs au cléricat théologique de Rosemont (Montréal);
- Tout ce qui concerne la Revue (envoi de manuscrits, consultations, service bibliographique, administration) doit être adressé à :

**La VIE des Communautés Religieuses,
5750 Boulevard Rosemont,
Montréal 36 — Tél. 259-6311**

PRIX DE L'ABONNEMENT : \$2.75 (pour tout pays)

Chaque auteur porte la responsabilité de ses articles

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication

la VIE des communautés religieuses

Vol. 22, No 8

Octobre 1964

L'obéissance religieuse mystère de communion

Le grand souffle de renouveau qui traverse aujourd'hui l'Eglise de Dieu ne peut pas se contenter d'imposer à la théologie et à la pastorale une repensée des grandes structures extérieures, juridiques, canoniques qui dessinent le visage institutionnel du Peuple de Dieu. Il doit surtout s'infiltrer dans les zones les plus profondes, celles où précisément la semence évangélique germe, se développe, cherche sa pleine maturation. Or — comme nous l'avons montré ailleurs — la vie religieuse se situe dans ces zones mystérieuses de l'Eglise *Communion de Vie*, insérée dans l'élan dynamique de la grâce baptismale vers la parfaite éclosion du mystère de filiation adoptive et de demeure dans le Père qui définit l'être chrétien. Aussi doit-elle, en ce temps-ci de l'histoire du dessein de Dieu, chercher à se juger face à l'Evangile.

Car elle aussi, comme tout dans l'Eglise, a subi l'usure des siècles, s'est laissé marquer par les divers courants qui, depuis son apparition, ont traversé la pensée chrétienne. Il se peut que l'amas de ces diverses allusions souvent simplement superposées ait comme voilé ou — ce qui serait pire — gauchi la strate fondamentale sur laquelle elle repose, et qui définit sa place dans le Peuple de Dieu. Cette strate est, sans nul doute, la recherche ardente de la perfection baptismale, mais moyennant la fidélité à ces moyens bien spécifiques que sont les voeux, tous dominés par celui d'obéissance. Il nous paraît donc nécessaire, après avoir en d'autres études réfléchi sur la nature de la per-

fection religieuse, de nous poser quelques questions sur l'authentique nature de l'obéissance religieuse. Cela nous semble d'autant plus urgent que plusieurs religieux s'interrogent aujourd'hui, non sans une certaine inquiétude, sur ce point qui est au coeur de leur engagement pour le Christ et leurs frères humains.

DE LA MORALE CHRÉTIENNE À L'OBÉISSANCE RELIGIEUSE

Faisons d'abord une remarque qui nous semble nécessaire pour dissiper des équivoques. Nous ne parlons pas ici de la perfection évangélique en tant qu'elle est un don bienveillant et gratuit du Père, offert à chacun non suivant la mesure de ses mérites mais uniquement selon le dessein mystérieux éternellement caché dans le coeur de Dieu. Nous avons examiné cet aspect dans une autre étude, intitulée: «*La vie religieuse, sacrement de la puissance de Dieu*». Nous étudions ici l'engagement personnel de l'homme dans son effort généreux vers une réponse qu'il veut parfaite, une correspondance qu'il veut fidèle à l'appel inscrit en lui lors de l'événement baptismal. En d'autres termes, nous nous situons au plan humain de la *recherche* de la perfection évangélique qui, envisagée du côté de Dieu, n'est que *don*. Alors, la vie religieuse se définit tout entière par son orientation vers une vie chrétienne répondant le plus parfaitement et le plus intensément possible à l'appel de la grâce.

Puisqu'elle s'inscrit au coeur d'une vie ainsi tendue vers la fidélité parfaite à la poussée de la grâce, comme le moyen premier et privilégié pour cette fidélité, il est clair que la finalité de l'obéissance religieuse doit correspondre à la fine pointe de ce qu'il est courant d'appeler la vie morale chrétienne. Aussi, en bonne méthode théologique, est-ce à partir de ce qu'il y a de plus formel et de plus central dans l'agir chrétien qu'il convient de réfléchir sur la nature de l'obéissance. Autrement — et l'expérience prouve que ce risque n'est pas vain — on risque de faire de celle-ci un absolu que l'on essaie ensuite de raccrocher comme on le peut aux lois ordinaires de la vie de grâce.

Or, la vie morale évangélique est toute dominée non par la loi des préceptes, mais par ce que Jean a appelé — en mettant cette expression sur les lèvres du Christ lui-même — le comman-

dement de la charité (Jean 15: 12, 17), unique loi dans laquelle toutes les autres sont dorénavant absorbées, et qui est le « commandement nouveau » (Jean 13: 34, 35), à ce point caractéristique que « à ceci tous vous reconnaîtront pour mes disciples: à cet amour que vous aurez les uns pour les autres » (13:35). A son tour, Paul, en des textes trop connus pour être rappelés ici par le détail, insiste sur le fait que l'existence chrétienne se déroule non sous la loi mais sous la grâce (Rom. 6 :14). Certes — et C.H. DODD l'a merveilleusement mis en lumière dans son petit livre *Gospel and Law* (1) — il serait vain de chercher à bâtir une morale chrétienne dans laquelle aucune loi n'interviendrait. Paul lui-même ne cesse de rappeler à ses frères des préceptes qu'ils doivent à tout prix observer, sous peine de mettre en péril leur fidélité au Christ; et ces préceptes concernent très souvent des points très courants de la vie concrète des hommes: ne pas se chicaner, ne pas s'enivrer, ne pas refuser de payer l'impôt, se respecter mutuellement dans l'amour, etc... Mais ces exigences de la loi nouvelle ne sont plus des articles d'un code extérieur au croyant, ce sont des préceptes « écrits sur le coeur » (2 Cor. 3 :2), imprimés en celui-ci dans l'instant même où par le bain baptismal, l'Esprit venait y insuffler une vie nouvelle, celle du Seigneur Jésus ressuscité en celui qui devient dorénavant son membre. Et ils y étaient alors comme sigillés par l'Agapè du Père en Jésus.

Les préceptes chrétiens sont donc ceux que l'amour pascal impose non comme ses conditions mais au contraire comme son rayonnement obligatoire dans l'être et l'agir de celui que le passage dans la Mort-Résurrection du Christ a renouvelé. Ils se résument tous en une unique obligation — multiforme dans ses applications et ses réalisations — qui s'énonce ainsi : Dieu a imprimé son propre amour, comme principe nouveau d'existence, dans le coeur croyant, à celui-ci maintenant de vivre « en communion » avec cette initiative de l'Agapè, de laisser ce dernier imprégner sa vie à ce point que dans son action personnelle passe l'action de Dieu lui-même, comme sacramentalisée par lui. Comme le dit C. H. DODD (op. cit.) il faut que la *qualité* et le *but* de l'acte par lequel le Père nous a sauvés en Jésus, son Fils donné, soient

1 — C. H. Dodd, *Gospel and Law*, Cambridge 1951, traduit en français sous le titre : « La Morale de l'Évangile » Paris 1958.

comme prolongés par l'action du baptisé, « reproduits dans l'action humaine ». C'est ce que nous voulons dire lorsque nous définissons la morale chrétienne comme *une morale de communion*. Communion dans le mouvement le plus profond du coeur du Père et qui — vis-à-vis de l'homme — est cette *Agapè* dont la raison humaine ne peut sonder la profondeur et qui lui paraît folie, folie de l'envoi du Fils unique, folie de la Croix douloureuse. Tout le reste — préceptes, conseils, lois impératives — n'a de sens et de valeur chrétienne que dans le rayonnement de cette *communion à l'acte de Dieu*, et tout cela n'est qu'au service de cette *communion*, pour lui permettre de s'exprimer, de rayonner, de se traduire correctement dans telle ou telle situation bien concrète de la vie humaine.

Le fondement premier de la morale chrétienne n'est donc plus la loi — malgré la dignité, l'utilité de celle-ci — mais l'amour de charité. Une action se conforme ou non à l'Évangile non pas d'abord et essentiellement en raison de la fidélité de son contenu aux impératifs de tel ou tel article du décalogue ou des commandements de l'Église — encore, répétons-le, que cela ne doive nullement être méprisé, et qu'il faille nécessairement en tenir compte — mais selon sa *qualité* d'amour du Père et des frères. Voilà en quoi réside précisément ce que l'on appelle, en employant une expression entérinée par l'hagiographie mais qui nous paraît malheureuse, l'héroïsme chrétien, qui est un héroïsme plus de l'ordre de la *qualité* que de la quantité, qui ne se mesure pas tant au nombre des actes accomplis qu'à leur motivation et à la couleur de leur amour. Le contenu des commandements ne se situe plus au centre de l'agir du croyant, mais à sa périphérie (ce qui ne signifie nullement *en dehors* de cet agir), littéralement entraîné par le dynamisme de la charité, charité par celui-ci en fonction de telle circonstance et de telle forme concrète de la vie humaine.

Puisque, au plan où nous nous situons dans cette réflexion, elle vise essentiellement et uniquement la perfection de la vie chrétienne, l'obéissance religieuse a donc pour but de permettre à cette *qualité* de charité d'atteindre sa plénitude dans le coeur du baptisé, afin que ses actes deviennent le plus parfaitement possible *en communion* avec l'acte du Père. Elle se trouve donc finalisée par une *qualité* de l'acte chrétien, non par l'accumula-

tion de nouvelles et surrogatoires obligations rendant la vie baptismale plus austère ou plus tatillonne, ni par le choix de moyens surhumains. Si — et il le faut bien — elle implique le choix d'une règle spéciale de vie, comportant tout une dimension d'ascèse et de renoncement (2), ce n'est pourtant pas pour l'observance de cette règle que le religieux se lie par l'obéissance, mais pour que cette règle l'éduque peu à peu à la *qualité* de charité dont nous parlons. La nuance est importante, et l'expérience montre que souvent on l'oublie. On ne fait pas voeu d'obéissance, formellement, pour s'astreindre à une existence plus rude que celle des autres baptisés, ni pour pouvoir embrasser plus d'impératifs de la loi chrétienne. Le religieux ne vise pas non plus à assumer toutes les abnégations, toutes les croix; comment d'ailleurs le pourrait-il, lui qui se sépare de la situation ordinaire des hommes et donc de ce que celle-ci apporte avec elle, de luttes et de souffrances pour la fidélité à l'Évangile? S'il fait voeu, c'est formellement pour chercher et trouver une *qualité de charité* telle que dans tous ses actes l'amour du Père se réfractera, et que son engagement humain *communiera* à l'Agapè divine et au dessein de Salut qu'elle informe. Ce qui, étant donné le péché de l'homme, exige toute une ascèse, un piétinement constant de l'égoïsme, une discipline stricte: il s'agit de former à une charité plus parfaite, donc plus dépouillée de tout relent de retour sur soi, de fermeture sur ses propres problèmes.

Car cette *communion* de l'obéissance, puisqu'elle cherche la perfection, tend à embrasser toute la *qualité* de l'amour du Père, et en particulier la dimension de Salut — qui est comme sa caractéristique propre face au monde pécheur — avec toutes ses composantes. Le religieux, même s'il est contemplatif, ne recherche pas un amour chrétien abstrait, plongeant dans un au-delà du temps et de l'histoire, dégagé des conditions actuelles du mystère de l'homme. Il désire, tout au contraire, *communier* à l'Agapè divine telle qu'elle s'actualise en ce temps-ci de la *Heilsgeschichte*, l'Agapè du Père en Jésus vivant en son Église. Sa *qualité* d'amour veut être la *communion* à la qualité actuelle de l'amour du Père. Ces précisions nous semblent importantes. Faute d'y avoir vu clair à ce plan, beaucoup de vies religieuses

2 — Voir notre étude *La Vie religieuse, sacrement de la puissance de Dieu*, La Vie des communautés religieuses, 1964, no 6, p. 161-175.

risquent de tourner longtemps en rond, en quête d'une perfection illusoirement cherchée dans une Eglise idéale (lorsque l'on songe encore à se situer en Eglise), alors que, en cette étape-ci de son histoire, l'Eglise de Dieu ne se trouve que dans l'Eglise pérégrinante.

L'OBÉISSANCE RELIGIEUSE, RENCONTRE DE DEUX RELATIONS DE COMMUNION

Envisagée dans cette perspective, et ainsi située dans tout l'ensemble de ce que l'on appelle la morale chrétienne, l'obéissance religieuse apparaît comme le point de rencontre de deux relations de communion, l'une allant du supérieur à Dieu et à sa communauté, l'autre allant du religieux et de la communauté entière au supérieur. Car alors le mystère de l'obéissance ne concerne pas simplement l'inférieur, mais également — et peut-être même surtout — le supérieur. Nous allons nous expliquer.

L'obéissance du supérieur

En effet, le supérieur doit obéir, et de son obéissance dépend la *qualité* d'amour de sa communauté entière, la couleur de la *communion* de celle-ci à l'*Agapè* de Dieu. Car s'il est placé à la tête de cette communauté de frères, ce n'est pas d'abord et essentiellement pour donner des ordres, pour y « commander en maître ». Certes, il est le chef, donc celui qui commande et dirige. Mais de lui vaut ce que le Christ dit de toute autorité du Royaume de Dieu : l'autorité qu'il détient en est une *de service* (Math. 20 : 25-28 ; Marc 10 : 42-45). Il est le chef surtout parce qu'il est celui qui *se donne* à ses frères pour qu'ils puissent à leur tour réaliser en plénitude le don de tout eux-mêmes au Christ et aux hommes. Sa fonction le met *au service* de ses frères pour que ceux-ci puissent se mettre plus entièrement *au service* du dessein de Dieu, en *communion* avec le mystère de Jésus *Serviteur de Yahvé*. Aussi, faut-il le concevoir comme le principe dynamique de vie évangélique de la communauté, celui qui lui infuse l'authentique esprit du Christ, lui imprime l'élan pour qu'elle réponde au désir précis du Seigneur sur elle, désir qu'essaient de dessiner (dans la ligne du charisme du fondateur suscité par Dieu) les Constitutions et les Règles.

Il revient donc en propre au supérieur de chercher sans cesse à discerner ce que, en fonction de la fin spécifique de l'Institut ou de l'Ordre, des circonstances concrètes, des personnalités concrètes de ses religieux, Dieu attend et exige *hic et nunc* et de l'ensemble et de chacun. Dieu lui confie la responsabilité du tout et des individus. Pour trouver la perfection évangélique ceux-ci ont opté pour la voie de l'obéissance à un supérieur, et ce choix met en cause le dessein divin de Salut. Au supérieur incombe donc la fonction de médiateur entre la volonté du Seigneur et la communauté. Ceci implique qu'il travaille à conduire chacun de ses frères là où, Dieu d'abord — qui a éveillé en ce dernier l'appel à la perfection évangélique selon telle forme de vie chrétienne — puis ce frère lui-même — qui a dit oui à cet appel — le veulent. Il apparaît ainsi comme pris entre deux obéissances : obéissance à l'appel du Seigneur sur *cet homme*, obéissance à la réponse généreuse de *cet homme* et à son désir de vie évangélique. Et cette double obéissance définit de fait sa qualité de supérieur. *Il se trouve à la fine pointe du mystère d'obéissance de la communauté entière, non pas d'abord comme celui d'où découle l'autorité, mais comme celui par lequel s'opère de façon éminente la communion avec le dessein divin.*

Ce n'est pas là une position facile. Même en communauté chacun a, dans le plan de Dieu, sa vocation propre, avec ses charismes, ses talents, sa personnalité. Bien qu'il ne puisse jamais perdre de vue la fin commune et les moyens spécifiques de son Institut (inscrits dans les Constitutions), le supérieur ne peut pas diriger chacun selon un gabarit universel, brimer les aspirations et les aptitudes individuelles pour qu'elles se coulent malgré tout dans une sorte de moyenne valable pour tous. Ce serait gâcher le premier don que le Créateur fait à l'homme, celui de sa personnalité. Il lui faut donc, au contraire, tâcher de discerner *la façon typique dont chacun des religieux doit vivre la vocation commune*. Le bon et véritable supérieur ne se confond pas avec un bon administrateur des biens de la communauté, ni même avec celui qui sait imposer à tous une scrupuleuse observance du moindre point des Constitutions. Il est celui qui, après avoir dans la prière, la réflexion, le dialogue avec ses frères, essayé de déceler le vouloir divin et sur l'ensemble de la communauté et sur chacun de ses membres, s'applique à *obéir* le

plus fidèlement possible à cette volonté. C'est pourquoi, d'ailleurs, la vertu surnaturelle de prudence — au beau sens que lui donne saint Thomas d'Aquin — doit briller en lui. Car alors il a en face de lui d'une part la Règle et toutes ses exigences, d'autre part chaque frère avec son visage propre. Il lui faut ne pas sacrifier un plan à l'autre, ni créer une sorte de compromis mesquin et médiocre, mais faire que la *qualité* spécifique de charité que Dieu attend de chaque religieux et de la communauté entière se réalise grâce à la fidélité aux Constitutions. Il n'est pas d'abord le gardien des observances, mais *l'éducateur de la charité par la fidélité aux observances*. La nuance est capitale. Du supérieur dépend que sa communauté soit ou d'abord école de charité ou d'abord école de discipline.

A ce point de notre recherche nous pouvons nous poser une question. On parle un peu partout, et sans doute avec raison, d'une crise actuelle de l'obéissance chez les jeunes religieux. Ne faudrait-il pas élargir l'inquiétude et nous demander si la crise la plus grave, la plus lourde de conséquences, n'est pas celle de l'obéissance des supérieurs au sens où nous l'entendons ici. Alors qu'aux origines du monachisme, puis dans les communautés du type de celles fondées par Augustin, dans la tradition bénédictine, dans les premiers couvents des mendiants, le supérieur se définissait surtout comme un père chargé de conduire à la perfection évangélique la communauté fraternelle, n'a-t-on pas eu tendance, depuis plusieurs siècles, à en faire avant tout le responsable des affaires extérieures, de l'administration générale et de la discipline commune, en laissant aux maîtres des novices et aux directeurs spirituels (qui, eux, n'ont aucune autorité disciplinaire) la charge du spirituel? En un mot, on a dissocié dans le supérieurat la fonction temporelle administrative et la fonction typiquement évangélique, et on n'a laissé à celui qui porte le titre de supérieur — et est pour cela revêtu de toute l'autorité — que le domaine le moins spécifiquement religieux, celui de la discipline extérieure. Ainsi s'est créée toute la hiérarchie que nous connaissons, et que le code de Droit Canon a entérinée.

Certes il y avait là de grands avantages. La discipline pouvait être plus sûrement garantie. Mais aussi on en est arrivé souvent à une conception legaliste de la vie religieuse, le supérieur étant lié à l'observance extérieure des divers points de

la Règle non au domaine intérieur, à la *quantité* des articles des Constitutions à faire observer non à la *qualité* d'amour inspirant du dedans cette observance. On comprend dès lors aisément que des conflits éclatent entre de jeunes religieux, venus d'une société en quête d'authenticité, et des supérieurs se sentant en conscience tenus de faire observer le moindre point des Constitutions, même si dans le fond de leur cœur ils jugent que bien des prescriptions de la Règle ne sont guère applicables aujourd'hui. De là, le drame de conscience qui déchire bien des supérieurs. Ils veulent obéir à la loi, mais par le fait même ils désobéissent souvent à tout ce que le Seigneur a inscrit par son Esprit dans l'âme de leurs religieux, à des appels liés aux circonstances actuelles de ce temps-ci de l'Histoire du Salut, et qui ne cadrent pas parfaitement avec les détails de la Règle quoiqu'ils répondent à la fin spécifique de la communauté. En d'autres termes, pour préserver la *quantité* des observances, ils risquent (et ils le sentent) de mettre en veilleuse la *qualité* de charité avec la plénitude de *communio*n au dessein divin qu'elle implique. Or, n'avons-nous pas souligné plus haut que la morale évangélique était essentiellement et formellement une morale de la *qualité* de charité, de la plénitude de *communio*n? Et n'avons-nous pas ajouté que cette charité devait se chercher dans l'Eglise en ce temps-ci de son Histoire? On en arrive alors à ce spectacle, que nous connaissons tous, de communautés s'acquittant par obéissance de leurs exercices, mais pour se « débarrasser » d'une obligation qui ne colle plus à la vie concrète. Qui y a gagné? Ni la charité, ni la Règle, ni l'Évangile. Et on tombe dans un authentique esclavage de la loi. Au lieu d'être une éducation au service de la charité, celle-ci est devenue un lourd appendice pesamment traîné, dont on est heureux de se libérer dès qu'on le peut.

On nous objectera: « Que faire alors? Supprimer les Constitutions, ou — ce qui revient de fait au même — ne plus en tenir compte? » Ce n'est certes pas là la solution. Les Constitutions dessinent le visage propre de la communauté, précisent le vouloir du Seigneur en fonction de tel service qu'il veut voir rendu dans son Église. Elles sont indispensables; et si elles existent elles doivent être observées. Mais — et cela vaut surtout nous semble-t-il pour les communautés de religieuses et de re-

ligieux non clercs — ne pourrait-on pas tabler davantage sur le jugement personnel du supérieur, lui accorder un authentique pouvoir d'interprétation de la Règle en fonction des circonstances concrètes? Au lieu d'en faire le simple gardien des lois et celui qui a charge de les appliquer, n'y aurait-il pas avantage à en faire aussi l'interprète? Evidemment il y a des risques, mais la fidélité à l'Évangile ne peut pas se laisser étouffer par la peur du risque. Un supérieur en dialogue ouvert et droit et avec ses supérieurs majeurs et avec sa communauté, ardemment désireux d'obéir au dessein de Dieu sur l'ensemble de ses frères et chacun d'eux, soumis au contrôle de visites canoniques sérieuses et faites dans le même esprit, peut seulement alors accomplir en plénitude sa fonction. Loin de diminuer son rôle, d'en faire un simple fantôme, cette marge d'initiative et de jugement prudentiel lui redonne au contraire la place qui doit être la sienne: celle de celui qui imprime à la vie de l'ensemble son orientation concrète et qui le peut parce qu'il sert de *médiateur vivant*, de lien de communion entre la volonté de Dieu et l'aujourd'hui de l'Histoire du Salut.

La boutade que l'on entend parfois sur les lèvres de certains prédicateurs de retraites: « Le supérieur, c'est le livre des Constitutions toujours ouvert » nous paraît le témoin de la conception sclérosée et juridique que nous critiquons ici: à la limite, il suffirait d'un robot répondant oui ou non suivant que la demande du religieux est en conformité ou non avec la lettre des Règles, et le supérieur n'est plus qu'un simple fonctionnaire, se demandant souvent lui-même s'il ne perd pas son temps. On oublie que l'obéissance religieuse est un mystère enraciné dans le dessein même de Dieu sur son Église, qu'elle vise à provoquer une *communion* plus vraie et plus intense entre l'*Agapè* divine *hic et nunc* et l'engagement des religieux dans l'oeuvre du Salut du monde, que les Constitutions — avec leur orientation précise dont, nous le répétons, la nécessité ne fait pas de doute — sont au service de cette *communion* et de sa *qualité*. Or cette *communion* doit se nuancer au moins normalement, selon les diverses circonstances de temps, de lieu, de personne, les différentes urgences de l'amour du Père pour les hommes. Le supérieur a la merveilleuse, importante mais difficile fonction d'opérer sans cesse l'ajustement entre la lettre de la Règle — qui est une pre-

mière volonté précise du Seigneur — et le concret de la situation — qui est un autre appel du Seigneur en son Eglise pérégrinante. L'obéissance de la communauté s'origine ainsi en lui comme en sa source : *il est celui qui établit le contact fondamental avec le dessein divin au service duquel tous se trouvent engagés.*

Ceci nous amène à une seconde question, tout aussi grave. Nous disions plus haut que le supérieur devait essayer de déceler — à l'intérieur de la vocation globale de l'Institut ou de l'Ordre — la vocation propre de l'individu. Nous ajoutions qu'il devait exercer l'autorité en visant à ne pas étouffer cette caractéristique personnelle, qui vient de Dieu elle aussi, et qui est appelée à jouer un rôle bien précis dans le dessein de Salut. Or ce chiffre personnel se découvre lentement. Comme tout baptisé, le religieux sincère « se cherche », et tout n'est pas dit le jour où il prononce sa profession perpétuelle. Ce n'est au contraire qu'un point de départ. De plus, puisqu'il s'agit de *qualité* de charité plus que de quantité de points à suivre, il peut arriver dans la vie d'un religieux fidèle un moment où tel point de la règle peut être mis dans l'ombre sans aucun détrimement pour la totalité de la fidélité religieuse et à la fin spécifique de la communauté et à l'appel personnel du Christ. Donnons un exemple : pour un religieux vivant vraiment en état d'union de prière et d'intention au Christ, la demi-heure quotidienne d'oraison commune peut ne plus être aussi nécessaire qu'à un jeune profès. Le rythme chrétien de chaque membre de la communauté ne correspond pas nécessairement à un barème moyen. Il y a les lents, les impétueux, ceux qui sont en crise, ceux qui relèvent à peine d'une terrible tentation, etc... Certes il faut un règlement commun et une vie commune de prière et d'observance. D'ailleurs — nous y reviendrons — cette communauté de vie, de prière, est le remède le plus puissant à bien des problèmes. Pourtant il faut se demander lucidement si souvent, sous prétexte de garantir le bien commun et l'ordre disciplinaire, on ne met pas trop souvent dans l'ombre les personnes et leurs vocations particulières.

C'est là un contre-sens. Comme toute société, la communauté religieuse ne vit que par et pour les personnes qui la constituent. Ce sont celles-ci qui recherchent la perfection évangélique, elles que les Constitutions veulent aider à réaliser leur idéal

propre. Il faut donc que, tout en assurant le bien commun et en veillant scrupuleusement à ce que la qualité de vie commune prévue par la Règle soit sauvegardée, le supérieur songe aussi aux personnes, à leur rythme d'ascension spirituelle, qu'il ne les sacrifie pas pour sauver la collectivité, ce qui serait un fort mauvais calcul aboutissant de fait à la ruine de cette collectivité elle-même. Car une société vaut ce que valent ses membres. A condition bien entendu, que ces personnes soient droites, que sans jouer un double jeu elles recherchent vraiment la fidélité au Seigneur.

D'ailleurs, la fonction essentielle de la vie commune n'est pas de constituer un tableau réussi, une démonstration parfaite des exigences des Constitutions. C'est, tout au contraire, de fournir un milieu fraternel dans lequel tous s'épaulent en assumant en commun les lenteurs, les retours en arrière des uns, les pas de géant et les enthousiasmes des autres. Evidemment, le supérieur ne doit pas, pour parler strictement, obéir à ses frères — il est *leur* supérieur, et les mots doivent garder leur sens propre — ni se plier mollement à tous leurs caprices, sous prétexte de permettre l'épanouissement de leur personnalité religieuse!... Pourtant, puisqu'il est mis par le Seigneur au service de leur perfection évangélique, il a l'impérieux devoir de *respecter toute l'action de Dieu en eux*, sa mystérieuse pédagogie déjà inscrite dans les talents qu'il leur a donnés. Là encore son jugement surnaturel de prudence doit jouer le rôle clé que la théologie attribue à cette vertu: elle est la vertu spécifique du chef.

Bref, il nous semble que si l'obéissance subit aujourd'hui une crise, la raison doit en être cherchée en grande partie dans la conception que l'on s'est faite du supérieur. Faute d'avoir saisi avec clarté que le mystère de l'obéissance s'enracinait dans son obéissance personnelle au dessein de Dieu sur chacun de ses religieux, et dans sa *communion* au désir du Seigneur sur son *Eglise hic et nunc*, on a mis dans l'ombre l'exercice de sa vertu de prudence, qui est la vertu typique du chef. Il est ainsi devenu souvent le simple gardien de la Règle, un fonctionnaire chargé de distribuer les permissions. On l'a confondu avec la lettre des Constitutions, alors qu'il devrait être précisément celui qui y insuffle l'esprit du Seigneur pour le *hic et nunc* de *l'Agapè* du Père.

L'obéissance de l'inférieur

Il nous est maintenant aisé de situer l'autre relation de communion dont la rencontre avec celle que nous venons de présenter fait l'obéissance religieuse, la relation qui va du religieux et de la communauté entière au supérieur.

Par l'obéissance, disions-nous plus haut, le religieux veut *communier* à Dieu, parvenir à une certaine *qualité d'Agapè* qui soit comme la sigillation en lui de l'amour du Père manifesté en son Fils Jésus. Mais il veut le faire en se mettant en une situation de *kénose* qui lui permette de *communier* à l'attitude la plus profonde du Christ en réponse à l'amour du Père. Car cette *qualité d'Agapè* dont nous parlons ici vient à la fois et inséparablement du coeur du Père débordant de *hesed we emet* (miséricorde et fidélité) et du coeur du Fils en son Incarnation. Pour parler strictement, c'est la *qualité* que possède l'*Agapè* du Père lorsqu'elle est accueillie par le Christ, la couleur propre de l'Amour-du-Père-en-Jésus.

Or, et nous recoupons ici un point que nous avons explicité dans nos autres études, c'est dans un coeur en état de *Kénose* que le Christ Jésus reçoit l'amour salvifique du Père. Par *Kénose*, on le sait, la théologie désigne l'état d'abaissement, d'humilité poussé jusqu'à l'extrême, de « vide de soi », de dépouillement, qui est celui du Fils de Dieu non seulement incarné et devenu homme, mais encore poussant jusqu'à l'acceptation de la Croix ignominieuse la soumission aux suggestions de l'amour du Père pour les hommes. Nul ne l'a mieux exprimé que Paul dans la lettre aux Philippiens (Phil. 2 : 5-11), et tout l'Évangile selon Jean est lui aussi traversé par cette intuition. La *Kénose* est donc l'attitude que la *qualité* de sa *communion* au vouloir du Père fait naître en Jésus. Sa volonté propre se laisse à ce point transpercer et imbiber par celle du Père qu'il devient entièrement pauvre de lui-même, ne songeant plus à ses intérêts propres ni à ses rêves personnels mais uniquement à ce que veut le Père en lui.

De fait, tout baptisé doit tendre vers une imitation de cette *Kénose*, en fonction de son état et de son appel personnels. Mais parce qu'il recherche la perfection de la *communion* humaine à l'*Agapè* du Père en Jésus, parce qu'il ne veut avoir comme unique préoccupation terrestre que la correspondance la plus par-

faite possible à la *qualité* de l'amour de Dieu pour le monde, le religieux essaie de pousser lui aussi à l'extrême ce « vide de soi », ce dépouillement de sa volonté propre, sûr — puisque le mystère de l'Eglise se vit tout entier dans celui de la Pâque de Jésus — qu'ainsi il sert l'Evangile. C'est pourquoi, par le voeu d'obéissance, il lie même sa volonté. A qui la lie-t-il ainsi? A Dieu, certes, et pour le dessein divin de salut. Mais parce que, d'une part, Dieu n'est pas visible et, que d'autre part, tout dorénavant ne se vit qu'« en Eglise » c'est-à-dire communautairement, c'est surtout à travers la volonté de celui qu'il appelle son supérieur qu'il compte ainsi rejoindre la volonté divine salvifique. Il se lie à la volonté de Dieu par la médiation de la volonté de son supérieur.

L'enjeu est des plus importants, et s'il ne s'agissait pas d'entrer par là plus intensément dans le dessein de Salut, le voeu de religion serait tout simplement un retour à une forme religieuse d'esclavage. Il serait même une lâcheté, le refus de prendre délibérément en mains l'organisation de sa propre vie. C'est d'ailleurs ce qui explique pourquoi tant de religieux n'ayant jamais réfléchi en profondeur sur le sens de leur engagement sont d'éternels adolescents, dépourvus de toute initiative, qu'aucune grande cause ne réussit à enflammer. On ne fait pas profession d'obéissance pour « se laisser vivre » sous la conduite de supérieurs qui prennent pour les autres les décisions, ou encore simplement pour gagner avec toute action que l'on accomplit un peu à l'aveugle « le mérite de l'obéissance ». Le voeu ne dispense pas de penser sa vie et son action. *Au contraire il l'exige.* Mais il interdit que l'ultime décision soit prise sans un recours à la volonté du supérieur. Non pas pour que celui-ci se contente de donner son *placet* — on retomberait alors dans la conception du supérieurat que nous avons fortement critiquée — mais pour qu'il juge de la conformité ou non du désir du religieux avec la volonté divine telle que les Constitutions et les talents personnels la précisent. Le religieux devra se conformer, généreusement et fidèlement, à ce jugement. Ce sera la matière de son acte d'obéissance. Il *communiera* à l'acte prudentiel de son supérieur, acte par lequel ce dernier *obéissait* à la volonté divine.

Voilà en quoi consiste la prudence du religieux. Le jugement ultime qui commandera son action vient de son supérieur. Mais,

dans la lumière du mystère du Christ, il estime que ce n'est là ni une démission, ni une solution de facilité susceptible de lui donner toujours au moins une certitude, celle qu'il ne se trompe jamais en obéissant, comme le répètent à l'infini les sermons de retraites et les livres pieux. Tout au contraire, il y voit le moyen privilégié de *communier* à l'attitude pascale du Christ, attitude qui sauve le monde. Si — comme Jésus — il pouvait percevoir avec netteté le vouloir précis de Dieu, ou si le texte des Constitutions traçait une fois pour toutes la ligne à suivre en chaque circonstance, il ne lui serait pas nécessaire de recourir à un autre homme. Mais parce qu'il sait que dans son plan Dieu veut que le Salut soit une oeuvre communautaire et fraternelle, que l'homme ait besoin de son frère pour déceler avec certitude ses desseins dans l'immédiat de l'action, il s'en remet à la décision de celui qui a été placé dans ce but à la tête de la communauté et qui reçoit à cet effet une aide spéciale du Seigneur. Il obéit, après avoir très souvent, voire normalement, lui-même pensé son action et mis son supérieur au courant de ce qu'il estimait raisonnable de faire. Il sait que ce supérieur — du moins dans la conception que nous présentons ici — recherche la volonté *précise* du Seigneur sur lui et qu'il y obéit avec droiture, sans tomber dans un culte de la lettre pour la lettre. Ce n'est donc pas à une volonté arbitraire, ni à l'ordre d'un dictateur, ni aux impératifs de celui qui ne voit que la Règle, qu'il se soumet. Le faire serait fort loin de l'authentique obéissance évangélique. Il dit oui à la volonté de celui qui, pour lui et au service de sa perfection personnelle, a scrupuleusement recherché la volonté de Dieu et qui y obéit. Il *communie* à la volonté précise de Dieu (pour telle circonstance très concrète du *Hic et nunc*) par la médiation de l'obéissance *de* son supérieur à cette volonté. Ainsi, *communiant* dans la fidélité et la générosité à l'ordre donné, il trouve le vouloir divin non pas uniquement et surtout dans les jugements de sa propre conscience mais dans un de ses frères. L'Évangile ne nous a-t-il pas appris que nous ne rencontrons concrètement le Christ que dans nos frères?

Prise dans sa totalité, l'obéissance religieuse nous apparaît donc comme le point de rencontre de l'obéissance *du* supérieur et de l'obéissance *au* supérieur. Elle est la communion de ces deux obéissances, toutes deux soudées entre elles par la *commu-*

nion au dessein du Père. Alors, le supérieur retrouve sa vraie place qui est, on le voit, essentielle. Il se situe à la proue de l'engagement de la communauté entière et de son désir de vivre une *qualité* de charité qui réponde à celle de Dieu *pour l'aujourd'hui de l'Eglise*.

Soulignons ici comment une certaine méthode d'assignation des religieux, appliquée surtout dans les communautés de femmes et de frères, nous paraît bien peu évangélique. On se contente de déplacer les personnes, un peu comme des pions sur un échiquier, sans leur fournir la moindre explication, sans indiquer les mobiles — soit de l'ordre du bien commun, soit de celui du bien particulier — qui l'expliquent. Et alors, que de vies religieuses déchirées, que d'âmes tourmentées à la recherche de la faute possible qui a pu provoquer un changement important de fonction, que de religieux engagés qui s'enfoncent dans une médiocrité malsaine parce qu'ils pensent qu'ils n'ont plus la confiance de leurs supérieurs. Pour couvrir cette méthode on se gargarise de clichés « mérite de l'obéissance », « héroïsme du surnaturel », « renoncement aux vues terrestres », « regard de foi », « élévation au-dessus du sensible », etc... On oublie l'essentiel, qui se résume en ceci : l'obéissance est *au service* de la *qualité* de la charité. Jamais le refus de dire la vérité à une personne en cause ne peut normalement servir — chez des adultes responsables — à cette éducation de la *qualité* de l'amour divin. Le religieux *doit* obéir, nous ne pouvons aucunement mettre ce point en doute. Toutefois il a le droit — en tant que personne d'abord, puis en tant que membre vivant du Christ Jésus — de connaître les motifs de la décision de son supérieur, surtout si l'ignorance de tels motifs provoque en lui une crise qui met en jeu sa marche vers la perfection. Les supérieurs — tout comme les Constitutions — sont *au service* du religieux : il est entré en religion pour trouver la perfection évangélique, et ils sont suscités par Dieu comme instruments pour le conduire jusque là. Il ne faudrait pas qu'ils l'oublient.

En écrivant ces lignes nous savons que nous heurtons beaucoup d'idées et beaucoup de méthodes. Mais trop de confidences nous ont montré la gravité de la situation sur ce point dans beaucoup d'Instituts pour que nous refusions de le dire. D'autant plus que la logique de la théologie de l'obéissance que nous déve-

loppons ici nous amène à ces conclusions qui nous paraissent difficilement réfutables. Une *obéissance qui ne respecte plus la dignité du jugement humain de l'inférieur et qui — souvent pour couvrir le peu de courage du supérieur — voile sous des motivations surnaturelles de simples actes de prudence tout humaine n'est pas parfaitement évangélique*: au lieu de mener à la perfection, au lieu d'éduquer à une *qualité* spécifique de charité, elle éteint peu à peu l'enthousiasme et crée des générations de blasés. Car on n'éduque que des hommes, et le surnaturel, loin de détruire le naturel ou d'en faire fi, se fonde dessus: la nature vient de Dieu et elle est le premier et tout fondamental appel inscrit par le Créateur dans sa créature. L'obéissance appelle non l'ignorance mais la lucidité, la *communio* vaut la limpidité et la franchise.

Tout n'est cependant pas dit de l'obéissance de l'inférieur lorsque l'on a ainsi évoqué la relation, première, essentielle et radicalement irremplaçable, qui l'unit au supérieur. Il est également lié à la communauté de ses frères. Car son obéissance se vit — on a souvent trop tendance à l'oublier — à l'intérieur de cet autre élément essentiel à la définition même de la vie religieuse et que l'on appelle la vie commune. Elle n'est pas un simple dû entre un supérieur et un inférieur: mais au contraire une relation entre le supérieur *d'une communauté* et un frère *de cette communauté*, dans la lumière de la fin spécifique *de cette communauté*. Non seulement le religieux met en jeu par son obéissance la *qualité* même de la charité de sa communauté (qui — nous l'avons rappelé plus haut — dépend de la valeur de chacun des individus qui la composent) mais encore celle-ci a ce que l'on peut appeler « des droits » sur lui, auxquels il a le devoir de se conformer. A condition de bien entendre le mot « droit », d'y voir (l'expression n'est nullement équivoque) un droit de la charité.

Ce sont d'abord des « droits » la concernant elle-même, avec sa vie propre, son activité apostolique et la mise en oeuvre de certaines structures nécessaires à l'épanouissement de chacun de ses membres. Si plus haut nous disions que la Règle et le supérieur se trouvaient au service de chaque religieux, il ne faut cependant pas oublier la contrepartie: à son tour le religieux est au service de chacun de ses frères et du groupe tout entier. Car

la vie religieuse est un mystère de *communio*n. Une osmose s'établit entre le don de la communauté à l'individu et celui de l'individu à la communauté. Sous prétexte de respecter sa personnalité et sa vocation individuelle, le religieux ne peut pas compromettre le bien de l'ensemble, tout comme — nous l'avons montré — sous prétexte de faire respecter en perfection la discipline commune le supérieur ne peut pas étouffer la vocation personnelle du religieux. Equilibre délicat que seule la charité peut assurer.

C'est précisément la *qualité* de cette charité qui dessine, à ce plan, le visage évangélique de la communauté. Et la délicatesse de la vie spirituelle d'une maison religieuse se mesure à la profondeur de cette charité que nous appelons — faute de terme approprié — la *charité de vie commune*. Elle exige, et de la part de l'ensemble et de la part des individus, de lourdes renoncements, toujours fructueuses cependant si elles sont acceptées face au mystère de l'*Agapè* de Dieu. Car une décision ainsi prise en ce climat de *charité de vie commune* (au coeur duquel se situe normalement, comme ferment, le supérieur), si elle est souvent douloureuse, laisse pourtant le coeur pacifié et permet aux énergies apostoliques de se déployer à fond, en dépit de la renoncement à ce qui semblait la solution idéale. Là encore, quoique d'une autre façon, le religieux a trouvé dans ses frères l'authentique volonté de Dieu.

On voit alors la place, à notre avis irremplaçable, que doit prendre à ce plan dans la vie d'une communauté soit le chapitre des coupes (à condition qu'on le repense et que l'on sorte de l'ornière où il se trouve actuellement dans la presque totalité des grands ordres) soit la révision commune de vie sous la présidence du supérieur. Car alors, dans une confrontation fraternelle, franche et sans détours, face à l'Évangile et aux Constitutions qui le précisent en relation à la fin visée, chacun se juge et se fait juger en fonction tout à la fois de sa sanctification personnelle et du bien commun de l'ensemble. Bien des illusions se dissipent, bien des attitudes se corrigent dans ce face à face avec des frères qui partagent notre vie quotidienne et qui nous connaissent souvent plus que nous ne le soupçonnions. De plus, la communauté y perçoit, de façon réaliste, son authentique degré de charité, découvre ses limites, s'affirme à elle-même les

mesures qui s'imposent pour sa fidélité à l'Évangile. Les vocations personnelles, les charismes propres, peuvent alors se situer et se jauger dans une prise de conscience aiguë, et faite en commun, de leur véritable *milieu*. On ne les détruit pas, on ne les met pas non plus (comme cela arrive très souvent) hors des préoccupations du groupe en laissant un tel et un tel faire ce qu'ils veulent. Tout au contraire, on les assume, mais en essayant de les intégrer, le plus étroitement et le plus vraiment possible, dans l'engagement commun de la communauté comme telle. Chapitre et révision nous semblent être l'acte par excellence de cette *charité de vie commune* dont nous parlions. Même si le supérieur n'intervient pas positivement, le religieux qui a vraiment le sens de la vie religieuse se sent comme poussé du dedans à *obéir* à cette voix du Seigneur s'adressant à lui par l'amour de ses frères. Ajoutons que le supérieur peut alors exercer avec plus de facilité et de sécurité sa si délicate mais si importante fonction : en deçà de sa propre volonté (qui a toujours le dernier mot) il sent l'opinion de l'ensemble. Il gouverne en *communio*n avec le jugement de ses frères, ce qui — empressons-nous de le dire pour éviter des équivoques — n'implique nullement qu'il doive se contenter d'approuver ce que ses religieux ont décidé. *Communio*n ne s'identifie pas à *démagogie*!

Mais la communauté a aussi sur le religieux des « droits » concernant sa sanctification individuelle. Elle a le « droit » de vouloir par tous les moyens qui lui sont permis et qui ne briment pas la conscience, qu'il soit fidèle à sa vocation. Car il lui appartient. Par sa profession, il a librement choisi de faire de sa recherche personnelle de perfection une réalité accomplie en commun, en union à une famille de frères. Il a comme confié à ces frères la charge de le mener au degré de charité que Dieu l'appelle à atteindre. Pourquoi? En grande partie parce qu'il avait conscience de sa faiblesse, et qu'il pressentait que l'appui des autres le pousserait au-delà de ses démissions et de ses tentations de recul. La plénitude évangélique va d'ordinaire de pair avec la communion de charité fraternelle dont la *charité de vie commune* est une forme privilégiée. Il a donc, par le fait même, demandé à sa communauté (et non seulement à son supérieur) d'exercer envers lui une certaine contrainte afin qu'en dépit de ses lassitudes et de ses déceptions il atteigne son but. Au jour

de la profession, un quasi contrat s'est en quelque sorte conclu en ce sens, et des « droits » mutuels ont été créés. La sanctification du religieux devient ainsi l'affaire de la communauté, en vertu de l'acte libre, conscient, mûrement réfléchi par lequel il s'est donné à elle. Elle a donc le « droit » de l'exiger de lui, sous le mode propre à la *charité de vie commune* évidemment, non à la façon dont cela se passe dans le domaine de la stricte justice humaine. Et ce « droit » appelle une obéissance.

Sur ce point encore il faut avouer que nos communautés pèchent souvent par défaut. Certes, l'exercice de ce « droit » exige énormément de doigté, de jugement, de prudence, et ce n'est pas par un recours perpétuel aux lois qu'on s'en acquitte. Il s'agit d'une attitude, toute de compréhension et d'ouverture, informée par une authentique charité évangélique avec la dimension de miséricorde et de pardon qui l'auréole. Mais, précisément, la charité parvient toujours à s'infiltrer dans les coeurs, surtout si elle s'accompagne de discrétion. Or dans beaucoup de nos maisons religieuses on ne ressent pas cette poussée dynamique, émanant de l'ensemble, et portant chacun vers la perfection. Nous vivons d'ordinaire côte à côte, menant extérieurement la même existence rythmée par les mêmes exercices et tendue vers la même fin, mais pourtant nous n'avons guère entre nous, en ce qui concerne la profondeur de notre union au Seigneur, d'autre lien de communauté que cet extérieur de la Règle. Nous nous rejoignons fort rarement par le dedans, par la *qualité* de charité. D'ailleurs, en plusieurs milieux on se méfie de tout ce qui ressemble à des relations d'amitié, par crainte que cela conduise à des excès égratignant quelque peu le voeu de chasteté. Comme si celui-ci n'était pas au service d'une charité bien concrète... Lorsqu'un frère commet quelque faute plus grave contre la Règle ou se laisse aller à une conduite loin d'être irréprochable, au lieu de sentir l'affection de ses frères l'entourer, le prendre en charge, il voit au contraire se desserrer lentement les liens de la communauté. Comme pour se préserver, celle-ci l'excommunie jour après jour davantage. Parfois la suspicion s'étend à ceux qui osent encore le fréquenter. On se donne bonne conscience en appelant à l'autorité du supérieur dont, se dit-on, c'est la fonction.

N'est-ce pas plutôt l'inverse qu'il fallait faire? L'aimer — non pas simplement théoriquement, « en Dieu », « dans la prière », mais concrètement — et dans la vérité de cet amour le remettre face au Seigneur. Non pas lui imposer du dehors et dans un style pharisaïque les impératifs de la loi, ce qui dans un cœur déjà ulcéré et honteux ne peut que provoquer une réaction d'agressivité, mais le laisser porter par l'Évangile, un Évangile vécu. La communauté existe, en effet, non pour accueillir une poignée d'hommes déjà parfaits, mais au contraire comme une école de perfection pour des chrétiens encore et toujours fragiles, jamais à l'abri d'une chute. Par elle, par sa *qualité* de charité, le Seigneur Jésus parle aux meilleurs, aux plus faibles, à ceux qui traversent une crise. Ceux-ci — s'ils ont vraiment compris que dans cet amour de leurs frères s'exprime la révélation de *l'Agapè* divine et son appel — obéissent alors à cette volonté fraternelle. Ce qui ne vaut pas uniquement des membres en difficulté mais de tout religieux. La volonté divine et ses exigences d'obéissance passent par les exigences de la communauté. Dans ce que nous avons appelé *la charité de vie commune* celle-ci a « le droit » et le « devoir » corrélatif d'imposer à chaque frère (de la façon que nous venons de rapidement présenter et qui est celle de l'Évangile avec sa douceur, son respect de la liberté des consciences, sa patience et sa discrétion) sa volonté de perfection. Sinon elle faillit à sa vocation. Le religieux vraiment attentif aux appels de son Seigneur *obéit* à cette exigence de sa communauté; cela fait essentiellement partie de son mystère d'obéissance évangélique.

Le chapitre conventuel, la révision de vie commune, la discussion des points cruciaux de la vie religieuse en fonction de conditionnements concrets de l'engagement, prennent de nouveau ici leur importance. Loin de constituer des appendices trop désuets (comme le disent du chapitre de jeunes religieux) soit trop au goût de la mode (comme le disent de la révision et de la discussion des religieux plus âgés), ils sont les moyens par excellence d'écouter cette volonté de Dieu s'exprimant par l'amour des frères. A condition qu'ils se déroulent dans un esprit évangélique, non dans le formalisme comme c'est le cas du ronronnement de tant de chapitres conventuels où chacun débite un catalogue standard de manquements à la Règle. Loin de fa-

voriser un démagogisme opposé à l'obéissance religieuse, ils donnent au contraire à cette dernière toute sa matière. Ils lui permettent d'être vraiment une *communio*n, épousant intégralement tous les chemins que prend la volonté de Dieu pour rejoindre le chrétien. Le Christ ne s'est pas contenté de la saisie intérieure qu'il avait des desseins de son Père, il les a lus aussi dans l'histoire, les aspirations de son Peuple. De même le religieux écoute la voix du Père dans celle de ses frères. *Il ne serait pas totalement obéissant s'il négligeait de se mettre à l'écoute non seulement de son supérieur mais aussi de sa communauté.*

L'obéissance religieuse se révèle, au terme de cette étude, comme beaucoup plus large que ce que l'on met d'ordinaire sous ce vocable. Elle se définit par sa tension vers la *communio*n la plus parfaite possible avec la volonté divine mais telle qu'exprimée et par un supérieur et par une communauté, eux-mêmes totalement à l'écoute des desseins de Dieu. Elle cherche partout la voix de Dieu, elle pousse le chrétien qui se lie par elle à ne jamais se croire quitte, fut-il le plus observant des religieux. Car l'Évangile nous a appris que Dieu s'exprimait de mille façons, qu'il parlait par les événements quotidiens, par le cœur et la bouche des autres hommes. Aucun ne peut se vanter de l'avoir entendu une fois pour toutes, ni penser que le choix d'une Règle donnée et la profession de s'y conformer suffisent pour que l'on puisse se dire parfaitement obéissant à son dessein. Par le vœu d'obéissance on ne fait en quelque sorte que tendre au-dessus de sa vie un réseau d'antennes permettant de capter avec plus d'aisance et de certitude les multiples appels du Seigneur. Et ces appels sont lourds de leurs propres exigences.

Mystère donc. Mystère difficile à vivre, aussi bien pour le supérieur, pour l'inférieur, que pour la communauté entière. On comprend que les Pères de l'Église y aient vu une approche du martyr. Dans le Peuple de Dieu lourdement en marche elle se veut à la fine pointe. Espérons qu'on n'érousse pas trop cette pointe...

J. M. R. TILLARD, O.P.
Professeur de Théologie

*Collège Dominicain de Théologie,
96, avenue Empress,
Ottawa.*

Synthèse d'une théologie de la vie religieuse

A l'intérieur de la réunion annuelle de la Conférence religieuse canadienne, différents groupes d'études s'étaient formés pour approfondir divers aspects de la vie religieuse. La commission théologique, pour sa part, a essayé de faire ressortir les points saillants d'une théologie de la vie religieuse et de formuler cette synthèse dans un « pro-mémoria » présenté à la Conférence. Nous ignorons encore quelle a été la réaction des supérieurs majeurs devant ce texte. Nous l'offrons ici simplement à la réflexion de nos lecteurs, tout en marquant bien que cette publication ne prétend nullement engager la Conférence religieuse canadienne.

I — La vie religieuse au coeur de l'Église et de sa mission

A cette heure de l'histoire où l'Église prend plus vivement conscience de sa réalité de Peuple de Dieu et de sa mission dans le monde, les religieux découvrent eux aussi avec plus de clarté leur appartenance intime à ce Peuple et leur engagement foncier dans cette mission.

Plus que jamais, ils apprécient la valeur de la consécration totale au Seigneur, telle qu'elle se réalise par les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance et par l'adhésion à une communauté animée par la charité du Christ. Par cette consécration, ils veulent répondre à l'appel divin, car ils se rendent compte que l'initiative de leur vie religieuse ne vient pas d'eux mais d'une vocation particulière qui s'inscrit dans la vocation générale de l'Église. Ils sont convaincus que le Christ est le premier auteur de la vie religieuse, qu'il a exprimé sa volonté par les fondateurs d'Instituts, par leurs collaborateurs et continuateurs. Dès lors ils regardent leur vie essentiellement comme adhésion et fidélité à la personne du Seigneur, et comme mise de toutes leurs forces à la disposition de son oeuvre.

Par leur consécration, ils se trouvent donc impliqués plus complètement dans la réalité de l'Église et dans sa mission, puisque le service du Christ ne peut être qu'un service de l'Église. Loin de se séparer du Peuple de Dieu, ils sont intégrés avec toutes leurs forces et tout leur être dans la vie profonde de ce Peuple: propriété de Dieu par leur profession religieuse, ils appartiennent plus complètement à son Peuple.

Aussi se sentent-ils une responsabilité plus spéciale dans le développement de la sainteté de l'Église. Ils estiment leur consécration comme une forme de sainteté qui leur est offerte en vue d'une sanctification de toute la communauté chrétienne; ils s'adonnent à la prière pour obtenir la plus grande extension du royaume de Dieu et la plus forte emprise du Christ sur tous les coeurs; ils regardent leurs voeux comme un soutien et un stimulant donnés à toute l'Église, de l'esprit de pauvreté et de détachement, de pureté et de soumission aux autorités; ils considèrent leur charité communautaire comme un témoignage destiné à promouvoir l'amour mutuel chez l'ensemble des chrétiens. Les dons de Dieu accordés à la vie religieuse visent une communication à l'Église entière.

Plus particulièrement, les religieux ont conscience de leur responsabilité dans la mission apostolique de l'Église. Leur consécration à Dieu ne les ouvre pas seulement à la communauté chrétienne mais au monde dans lequel cette communauté a un rôle à jouer. En se liant plus intimement au Christ, les religieux cherchent à entrer pleinement dans son oeuvre d'évangélisation de l'humanité. Avec l'Église qui, par la voix du Concile, se tourne plus ardemment vers le monde, les religieux sentent croître en eux le désir de faire pénétrer partout dans l'univers et par toutes les voies possibles, la parole et la vie du Christ. C'est à tous les hommes qu'ils se tiennent redevables des dons reçus dans la vie religieuse.

II — *La vie religieuse au service de l'autorité instituée par le Christ*

Comme la vie religieuse, par sa consécration, par tout son comportement et par toute son activité, est au service de l'Église, elle se trouve plus encore que la vie chrétienne des fidèles, placée sous la direction de la hiérarchie. Le Christ a confié le gouvernement de l'Église aux Apôtres et à leurs successeurs: le fait que le plus souvent l'inspiration des formes de vie religieuse se soit dévoilée chez des personnes qui n'appartenaient pas à la hiérarchie n'empêche pas que la hiérarchie, selon l'intention divine, garde le pouvoir suprême sur l'institution officielle de la vie religieuse, sur son développement et sur ses activités.

En approfondissant leur conscience d'appartenance à l'Église, les religieux désirent par conséquent réaffirmer avec force leur soumission à la hiérarchie. Ils sont heureux de proclamer leur dépendance à l'égard du Pape et du collège des évêques, ainsi que leur aspiration à les servir dans leur mission pastorale. Pour concrétiser cette dépendance à l'égard de la hiérarchie universelle, ils affirment leur préoccupation de servir, dans les diocèses où ils sont établis et où ils se livrent à des activités apostoliques, l'évêque que Dieu a mis en charge de ces diocèses.

Ils souhaitent par conséquent des contacts de plus en plus étroits avec l'évêque et avec ceux qui partagent ses responsabilités de gouvernement. Pour mettre toutes leurs forces et toutes leurs ressources au service de l'Église, ils se veulent disponibles à la collaboration la plus généreuse, dans un esprit de respect de l'autorité que favorise leur vœu d'obéissance.

Dans cette collaboration pleine de soumission, ils comptent sur l'aide et la protection que les évêques ont commencé et continuent de donner à la vie religieuse. Ils leur sont reconnaissants de la bienveillance paternelle qui les anime, de l'estime qu'ils professent pour leur vie religieuse, du souci qu'ils manifestent de favoriser la vie consacrée pour le bien de leur diocèse et de l'Église, de leur préoccupation de confier les religieuses à des aumôniers zélés et qualifiés, de leur ardeur à promouvoir les vocations religieuses en même temps que les vocations sacerdotales.

Pour leur part, dans cette collaboration, les religieux désirent mettre à la disposition des évêques la variété des talents et des compétences qui se trouvent dans leurs divers Instituts. Ils souhaitent que ces talents et ces compétences soient exploités au maximum, pour le plus grand bien de chaque diocèse, et ils sont prêts à fournir leur concours à l'étude et à la réalisation d'une pastorale d'ensemble afin que la pensée et l'activité pastorales soient de plus en plus cohérentes et de mieux en mieux organisées sur chaque territoire.

III — *La vie religieuse et son insertion dans le monde actuel*

Engagés à fond dans l'effort actuel qu'entreprend l'Église pour mieux pénétrer dans le monde, pour s'ouvrir à lui ou dialo-

guer avec lui, les religieux sont décidés à aller jusqu'au bout de la charité apostolique en recherchant l'adaptation de leurs activités aux besoins spirituels de l'humanité et à la situation du milieu auquel ils s'adressent.

Par leur consécration même, qui les unit intimement au Christ et qui les fait vivre intensément la vie de l'église, ils entendent très profondément l'appel à se porter vers un monde qui, sous bien des aspects, se trouve loin de Dieu mais qui en a faim. Ils comprennent l'urgence d'entrer dans l'évolution, aujourd'hui si rapide, de ce monde, pour s'efforcer d'en guider la transformation en l'orientant autant que possible vers le Christ, chef et sommet de la création. Ils considèrent que dans ce monde rien ne leur est étranger parce que leur consécration à Dieu, qui comporte nécessairement une séparation d'avec le monde, a finalement pour but de les rapprocher surnaturellement de ce monde et de les aider à y introduire plus abondamment la vie et la charité du Sauveur. Ils veulent donc se rendre attentifs à toutes les requêtes de la mentalité contemporaine, et sont décidés aux renoncements et sacrifices que comporte l'adaptation à cette mentalité.

Ils veulent réaliser cette adaptation en accueillant les directives et suggestions données par la hiérarchie, mais en gardant également la préoccupation de poursuivre la fin particulière en vue de laquelle leurs divers Instituts ont été fondés. Ils croient en effet à l'action de l'Esprit-Saint qui a guidé les fondateurs en assignant une tâche déterminée à chaque Institut, et qui continue à éclairer leurs successeurs sur l'accomplissement de cette tâche en rapport avec les nécessités de chaque époque. C'est par fidélité à l'inspiration divine qu'ils veulent demeurer dans la ligne des objectifs essentiels poursuivis par l'Institut, tels qu'ils ont été approuvés par l'autorité de l'Église. Ils ont confiance que cette inspiration ne leur manquera pas pour accommoder et au besoin renouveler leur manière d'atteindre ces objectifs, en fonction de la situation présente du monde. Ils comptent sur la lumière et la force du Saint-Esprit pour mettre tout en oeuvre, selon la nature et la fin de leurs diverses communautés afin de s'insérer toujours plus activement dans la société contemporaine.

L'espérance dans la Bible

La Société Catholique de la Bible prépare actuellement le Dimanche de la Bible qui aura lieu le 8 novembre prochain. Le thème choisi pour cette année est : « L'espérance dans la Bible ». Voici quelques réflexions propres à alimenter notre méditation.

L'Espérance se comprend en termes d'avenir. Celui-là espère qui voit devant lui un avenir. Le passé c'est le souvenir, le présent c'est l'action, l'avenir c'est l'espérance. Toute notre vie tourne autour de ces trois pôles. Pour un peuple, il en va de même. Ses réalisations passées le mettent au fait de sa puissance réelle, le présent lui impose ses devoirs, l'avenir c'est l'espérance.

Espérance du peuple de Dieu

Cette terre de paradis donnée à la première génération de l'homme s'est souillée par le péché. Un reproche amer plane sur la créature bâtie à l'image de Dieu : « Qu'as-tu fait là ? » (Gen 3, 13) « et Yahvé Dieu renvoya Adam et Eve du jardin d'Eden » (Gen 3, 23). Un peuple errant pleura cette patrie perdue n'ayant pas de terre pour fixer sa tente chez lui. Une promesse surgit : Dieu ne laissera pas son peuple sans espérance.

La première espérance toute simple mais pourtant fondamentale : une terre et une postérité nombreuse. « Quitte ton pays, ta parenté et la maison de ton père pour le pays que je t'indiquerai. Je ferai de toi un grand peuple » (Gen 12,1). Abraham, le père des croyants devient le dépositaire des promesses de l'avenir. Cette dimension de l'avenir c'est maintenant le ressort de tout un peuple qui aura demain sa terre à lui, « une terre où coulent le lait et le miel » (Ex 3, 8). Pendant des siècles ce sera une espérance de l'ordre terrestre.

Arrivent maintenant les déportations, l'esclavage en terre étrangère, les couloirs sombres réservés à ce peuple qui espère en Dieu ; il a toujours vivante cette vision d'un avenir meilleur, car c'est Dieu qui l'a dit. Sur la montagne du Sinaï toute fûmante, Dieu convoqua son peuple qui était au bord du désespoir. Moïse gravit le Sinaï et Dieu lui dit : « C'est moi le Seigneur, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude. Tu n'auras pas d'autres dieux que moi » (Ex 20, 1).

Commentaire des prophètes

L'avenir n'est plus seulement une terre et une grande postérité ; les prophètes ouvrent des fenêtres plus spirituelles. Le salut du peuple, ce ne sera plus la sécurité d'une terre de tout repos, mais le roc du Seigneur. Le Seigneur est le salut et la sécurité de l'avenir. La paix ne sera plus une paix politique. Le salut ne sera plus un exode protégé vers un lieu sûr. La rédemption ne sera plus le rachat payé avec de la monnaie de bronze ou de l'argent. La paix, le salut et la rédemption c'est Yahvé Dieu.

« Ne crains pas, tu ne seras pas confondue ; n'aie pas honte, tu n'auras plus à rougir. Car tu oublieras la honte de ta jeunesse et tu ne te souviendras plus de l'opprobre et de ton veuvage, car ton époux, ce sera ton créateur, dont le nom est Yahvé Sabaoth ; ton rédempteur, ce sera le Saint d'Israël qui s'appelle le Dieu de toute la terre » (Is 54, 4-5). « J'espère en Yahvé, mon âme espère, je suis sûr de sa parole » (Ps 130).

Le Christ actualise pour nous l'espérance

« Repentez-vous, car le royaume des cieux est proche » (Mt 4, 17). Le Christ ne nous promet pas un pays terrestre comme terre d'héritage : les

foules du temps de Jésus espéraient encore un royaume conquis à force d'armes. « Comme les gens écoutaient cela, il dit encore une parabole, parce qu'il était près de Jérusalem et qu'ils s'imaginaient que le royaume de Dieu allait apparaître à l'instant même » (Lc 19, 11).

Le Fils de Dieu incarné nous indique un royaume spirituel comme objet de notre espérance. Ce royaume est déjà commencé sur la terre. « Le Royaume des cieux est déjà parmi vous » (Mt 27, 21). Il se développe lentement sur la terre par l'Eglise, « ... Et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise » (Mt 16, 18). Ce royaume enfin sera définitivement établi et remis entre les mains du Père lors du retour glorieux du Fils. « C'est qu'en effet le Fils de l'homme doit revenir dans la gloire de son Père avec ses anges et alors il rétribuera chacun selon sa conduite » (Mt 25, 31-41).

*
• •

Notre terre promise à nous, Chrétiens, c'est le Christ qui nous sauve dans l'Eglise en nous donnant déjà sur la terre sa présence physique, eucharistique et mystique. Mais le salut au sens fort du mot, c'est le Jour du Seigneur où seront vaincus une fois pour toutes la maladie, la souffrance et la mort. Nos âmes espèrent un tel jour de gloire. « Viens, Seigneur Jésus, viens » (Apoc 22, 20).

Sherbrooke

Pierre DORON, ptre



À CORRIGER

Le dernier paragraphe de la page 193 (de notre livraison de septembre) doit se lire comme suit : Nous aurions volontiers accordé une audience particulière à chacun de vos groupes et nous leur aurions adressé des paroles correspondant à son caractère et à ses besoins particuliers. Nous avons cependant préféré vous recevoir tous ensemble pour donner plus d'importance à cet entretien. De plus, l'occasion nous est ainsi donnée d'exposer certaines choses qui concernent tous les religieux du monde entier.

L'Église dans un monde en changement

Dans un monde où l'Église se trouve confrontée avec une série de problèmes nouveaux, il est vital de chercher à comprendre en quel sens se fait l'évolution de notre temps. C'est là une des préoccupations majeures du Concile que chaque chrétien, chaque religieux doit faire sienne.

Pour vous aider dans cette recherche et cette compréhension, La Voix du Centre est heureuse de vous présenter Monsieur l'abbé François Houtart, directeur du Centre de Recherche Socio-Religieuse de Bruxelles et universellement reconnu pour sa compétence en cette matière.

Dans une série de dix exposés très simples enregistrés sur ruban magnétique, Monsieur l'abbé Houtart étudie les différents problèmes qu'affronte l'Église dans un monde en mutation.

Cet série de dix entretiens est offerte sous forme d'abonnement au coût de \$20.00.

Pour de plus amples détails, on est prié de s'adresser à :

LA VOIX DU CENTRE

Le Centre Catholique de l'Université d'Ottawa
1, rue Stewart, OTTAWA 2, Ont.

Dans une même perspective de l'évolution présente, La Voix du Centre offrira bientôt une autre série de dix entretiens sur le rôle de la vie religieuse dans le monde d'aujourd'hui. Ces causeries seront données par le Révérend Père Jean Galot, de la Compagnie de Jésus, professeur de théologie à l'Université de Louvain.



COMMUNIQUÉ

Nous apprenons que monsieur Gérard Fortier est à organiser une librairie au 1299 rue Maisonneuve, à Montréal, et qu'il se spécialisera dans les ouvrages religieux, philosophiques et pédagogiques. La direction de la revue est heureuse de le recommander à ses lecteurs.

A votre service

Plusieurs religieux sont troublés par les divergences d'opinions émises au sujet de l'assistance à la messe dans la communauté. D'une part des conférenciers, s'appuyant sur la valeur réelle et intrinsèque du Saint Sacrifice de la messe, préconisent l'assistance au plus grand nombre de messes possibles. D'autres, insistant sur l'attitude psychologique nécessaire pour profiter des fruits de la messe et considérant que cette attitude est impossible d'une façon constante, marquent plutôt leur préférence pour la messe unique.

Il ne faudrait certes pas durcir ces positions. Beaucoup d'autres facteurs entrent en jeu et les sujets, comme les supérieurs, doivent les considérer avant de préconiser une solution. Les religieux ne sont pas tous arrivés à une pleine connaissance de la valeur et des fruits de la messe. Qui d'ailleurs l'est vraiment ? Il est tout de même des attitudes qui, sans être incompatibles avec l'assistance active à la messe, ne sont pas particulièrement recommandables. On comprend difficilement que des supérieurs tiennent mordicus à avoir une seconde messe le dimanche matin ; l'une pendant laquelle la communauté fera pieusement la méditation sans se soucier de ce qui se passe à l'autel (et, pour ce, on éteint les lumières et on dit aux religieux de ne pas répondre au prêtre) ; l'autre à laquelle la communauté aura une présence active. Et bien souvent pour assurer ces deux messes, le prêtre est obligé de bîner. Tout de même ! Si l'on juge profitable d'avoir deux messes, au moins qu'on se donne la peine de participer activement aux deux.

L'attitude contraire est aussi pernicieuse. On ne voit pas que des supérieurs puissent raisonnablement défendre à leurs religieux de participer à plusieurs messes, à la condition bien entendu que ces religieux le fassent sans manquer à leur devoir d'état. Est-il avantageux de brimer l'élan personnel d'une âme portée à une dévotion eucharistique inspirée par Dieu ? Il est certain qu'un simple frère convers, comme saint Pascal Baylon, y a trouvé une piété vraie et sincère.

Les positions d'obligation et de défense ne nous semblent donc pas recommandables. Nous faisons toutefois remarquer encore à ceux qui ont une dévotion particulière aux messes multiples, qu'ils doivent y assister avec attention et ferveur. Quant à la méditation, ou à la récitation du saint office, il vaudrait mieux les faire en dehors de la chapelle s'il fallait, pour rester dans le saint lieu, se tenir au milieu d'une assemblée sans en être partie intégrante et vivante.

Alonzo-M. HAMELIN, O.F.M.

Directeur.

Les récentes publications

BEYER, Jean, S.J., *La consécration à Dieu dans les Instituts séculiers*. Vol. II. Analecta Gregoriana. Presses de l'Université Grégorienne, Rome 1964. 224 pp.

Il y a plus de 16 ans, le Pape Pie XII promulguait dans la Constitution apostolique *Provida Mater Ecclesia* la loi particulière des Instituts séculiers. Un an plus tard, par *Motu Proprio*, il recommandait ce nouveau genre de vie consacrée et demandait aux prêtres et aux laïcs de favoriser les vocations en faveur de ce nouvel état de perfection. Depuis ce temps, ces instituts se sont mieux rendu compte de leur position dans l'Eglise. Ils ont admis que leur consécration n'est pas seulement un engagement personnel et strictement privé, qui ne relève que du for interne et du secret de leur conscience, mais qu'il est un acte d'Eglise, un acte public, c'est-à-dire un acte posé en présence d'autres chrétiens qui lie le consacré non seulement envers Dieu mais envers ses frères, les membres d'un même institut et que, par eux, il les lie devant l'Eglise. Leur vie est une vie donnée. Leur donation est un acte d'amour. L'A. étudie, dans son volume, le sens de leur consécration en partant de la nature même de la consécration à Dieu dans la vie religieuse. Un sujet aussi actuel ne manquera pas d'intéresser grandement nos lecteurs. On sait pas ailleurs que les différents écrits du P. Beyer, sur la vie religieuse et les Instituts séculiers en particulier, en ont fait un spécialiste de la question.

VANDENBROUKE, Dom François, O.S.B., *Initiation liturgique*. Coll. Beauchesne. Edit. Beauchesne, Paris 1964. 160pp. 17cm.

L'A. a voulu rassembler les enseignements principaux des innombrables travaux qui, depuis un demi-siècle, ont été consacrés à l'histoire,

aux bases doctrinales et à la pastorale de la liturgie. Son but n'est pas de remplacer les introductions monumentales publiées récemment pour aider les professeurs de liturgie, mais de donner au lecteur cultivé un aperçu des fondements éternels de toute liturgie chrétienne en dégagant de cette tradition la vision de l'homme, puis celle de l'Eglise et du Christ. Il fait ressortir de tous les rites chrétiens, les grandes orientations : celles qui se voient partout et toujours. Enfin, la situation présente d'une « liturgie en mouvement » est abordée, à la fois dans le cadre des siècles antérieurs, dans celui du mouvement liturgique né au début de notre siècle et dans celui des requêtes modernes à l'encontre du culte.

DELHAYE, Ph., *La conscience morale du chrétien*. Coll. Le mystère chrétien. Desclée et Cie, Tournai 1964. 250pp. 22cm.

A notre point de vue, ce volume nous semble le meilleur publié dans la collection *Le mystère chrétien*. L'A. reprend, complète et systématise ici plusieurs articles publiés auparavant. Il base son étude sur les données bibliques et patristiques, puis présente un exposé doctrinal de la conscience chrétienne. Signalons l'aspect positif de l'exposé qui tient compte non seulement du jugement de licéité, mais également de la générosité chrétienne dans la conscience. Nous aurons à reprendre l'enseignement de ce volume que nous conseillons particulièrement à nos lecteurs.

DANIÉLOU, Jean, S.J., *Evangile et monde moderne*. Petit traité de morale à l'usage des laïcs. Edit. Desclée et Cie, Tournai 1964. 150pp. 18cm.

Un des aspects les plus importants de la crise contemporaine est

celui de la morale. Elle existe aussi pour les chrétiens. Certes ceux-ci savent qu'ils possèdent dans l'Évangile les principes d'une morale pleinement accordée au sens dernier de la destinée humaine et qui garde ainsi toute sa valeur. Mais trop souvent ils ne voient pas comment ces vertus de pauvreté, de charité, d'espérance peuvent s'exprimer dans les conditions de la vie moderne. C'est une réponse à cette grave question que ce livre propose. Il constitue une esquisse d'une morale évangélique à l'usage des hommes d'aujourd'hui, dont le besoin se fait si vivement sentir.

TILLARD, J.M.R., O.P., *Notre pastorale mise en question*. Cahiers de Communauté chrétienne, 2. Montréal 1964. 154pp. 19cm.

Les années qui s'ouvrent, affirme le P. Tillard, seront pour l'Église des années de remise en chantier et de renouvellement. En projetant sur les enjeux de notre pastorale la lumière des options prises par le Concile, surtout à la 2e session, l'A. songe effectivement à l'avenir. Quelle conversion est exigée de nous si nous voulons que s'accomplisse le renouveau de l'Église? Quelle orientation prendra la pastorale diocésaine? Quelle place devront occuper les laïcs dans une Église renouvelée? Dans quel esprit les chrétiens doivent-ils maintenant rechercher l'unité? La réponse qu'il apporte à ces questions fondamentales amène l'A. à indiquer les voies du renouveau pastoral, mais surtout l'esprit dans lequel ce renouveau doit s'opérer.

PANNEL, H., *Le saint à la croix rouge*. Saint Camille de Lellis. Edit. Salvator, Mulhouse 1964. 216pp. 19cm.

« A l'heure où le Concile de Vatican II fait entendre la voix de l'Église des Pauvres, ce livre d'un personnage tout donné aux pauvres dans l'Église vient à son heure » (Mgr Rodhain).

NADEAU, Eugène, O.M.I., *Victor Lellèvre, pêcheur d'hommes*. Edit. Notre-Dame-du-Cap, 1964. 402pp. 17cm.

Le P. Lellèvre est trop connu chez nous pour que nous ayons à le présenter. Ce petit volume très vivant, illustré de nombreuses photographies, permettra à ceux qui l'ont rencontré de revivre pleinement les instants qu'ils ont passés avec lui.

Chrétiens dans l'univers. Coll. Église vivante. Pax Christi. Edit. Caserman, 1964. 226pp. 21cm.

Ce livre a pris pour thème l'universalisme. Son premier mérite est d'être le fruit d'une expérience. Il a été vécu en même temps que pensé par le mouvement Pax Christi. Il ne s'agit donc pas d'un appel sentimental à l'universelle ouverture sur le monde. Ce qui est en jeu, c'est de préciser le vocabulaire, de confronter avec les faits l'affirmation partout répétée que le monde va vers son unité. En est-il bien ainsi? La réponse n'est pas simple et il n'y en a pas qu'une. C'est ce que montre, tour à tour, chacun des auteurs de cet ouvrage auquel sa collaboration multiple n'enlève rien de sa cohésion et de son argumentation.

SAHUC, Louis J.-M., *A la découverte de l'autre*. Problème de l'adolescence. Boud et Guay, Paris 1964. 202pp. 19cm.

Malgré les nombreux travaux édités, les valeurs biologiques qui s'insèrent dans la vie conjugale n'ont pas été toutes expliquées. Quoi d'étonnant? La vitalité humaine se révèle si riche qu'elle ne peut être saisie que progressivement et selon des angles de vision différents. L'A. essaie de pénétrer cette vitalité humaine d'abord sous forme de descriptions psychologiques, puis découvre les constantes qui sont des lois vitales. Cette présentation simple éclairera sûrement les adolescents qui veulent comprendre, les parents qui s'inquiètent au sujet de leurs garçons et de leurs filles, les éducateurs soucieux de la jeunesse.

Nécrologie

Les Frères de Ste-Croix : Fr Raoul Dubois.

Les Franciscains : R. P. Félix (Albert Beauchemin).

Les Servantes du Coeur Immaculé de M. : Sr M. de S. Vincent-de-Paul (Eva Moisan), Sr M. du Calvaire (M.-Anne Pelletier).

Les Soeurs du Précieux-Sang : Sr Josefina del Nino Jesus (Pilar Guerrero y Vasquez).

Les Soeurs de la Providence : Sr Jean Claude (Fernande Dupuis), Sr Rita Mary (Marcella Efta), Sr Elizabeth Kathleen (Elizabeth Campbell), Sr Mildred Dolores (Margaret Ellen O'Connell), Sr Charles-Garnier (Céline Larose), Sr Géglise (M. Valérie Bergeron), Sr Joseph Ignace (Ernestine Quenneville), Sr Paul L'Ermite (M. Obéline Thiffault), Sr Adelvina (Azilda Grenier), Sr Rose Thérèse (Alice Hénault).

Les Soeurs de Ste-Anne : Sr Mary Muriel (M. Helen Savoie), Sr M. Donat de Rome (Laurette Trudeau), Sr M. Prudentienne (Augustine Granger).

Les Soeurs de la Charité de Québec : Sr S. Zoile (Marie Martel), Sr S. Lambert (M. Antonia Lambert), Sr Ste-Florence (Mary Agnes Boyce), Sr M. de la Victoire (M. Philomène Canuel).

Les Soeurs de la Charité de Montréal : Sr Laure Deschamps, Sr Malvina Thibert, Sr Rosalie Ferron, Sr Rose Lafortune, Sr M. Eugénien (Amanda Côté), Sr Angèle M. (Claudia Dagenais).

Les Petites Soeurs de la Ste-Famille : Sr Ste Romaine (Elisabeth Taché).

Les Religieuses de N.-D. du Perpétuel Secours : Sr S. Clément (Florestine Julien).

Les Religieuses de la Présentation de M. : Sr Ste-Marguerite M. (Anna Lemay), Sr M. Ste-Rose-de-Lima (Zorine Sénécal).

Les Soeurs de Ste-Jeanne d'Arc : Sr Ernestine du S.C. (Adrienne Goddu).

Les Soeurs Miss. de l'Immaculée-Conception : Sr M. du S. Sacrement (Anna Bourbeau), Sr Ste-Monique (Monique Parrot).

À PARAÎTRE INCESSAMMENT

La troisième édition, entièrement revue, du livre du P. Léandre POIRIER, o.f.m.

AU SERVICE DE NOS ECRIVAINS

Directives pratiques pour publications

Publiée aux EDITIONS FIDES.

**Les éditions
DESCLÉE DE BROUWER
vous offrent**

Fils du Père
par
FRANÇOIS DE SAINTE-MARIE

Coll. Présence du Carmel
127pp. 20cm.

**Ignace de Loyola et
les femmes de son temps**
par
HUGO RANNER

Coll. Christus (2 tomes)
752pp. 20cm.

Le message révélé
Sa transmission, son développement, ses dépendances

par
CHARLES JOURNET

Coll. Textes et Études théologiques
288pp. 23cm.

**Les éditions
CASTERMAN
vous offrent**

Morale et biopsychologie

par
GÉRARD VIATTE

Coll. Les cahiers de S. Séverin
130pp. 20cm.

Oecuménisme

par
GÉRARD VIATTE

Coll. Les cahiers de S. Séverin
214pp. 20cm.

Bilan du monde
Encyclopédie catholique du monde chrétien 1964

Coll. Église vivante
2 vol. 247 et 945pp. 22cm. reliés